



perte de chantier société de nettoyage

Par **afbr**, le **07/11/2024** à **23:21**

Bonjour,

Je suis salariée en cdi pour une société de nettoyage. Je suis affectée sur 2 chantiers, un de 15 heures et l'autre de 7.5h par semaine.

L'entreprise a perdu le contrat pour mon chantier principal à 15h par semaine et leur contrat avec le client se termine le 31.12.2024. de ce fait au 1er janvier 2025 je n'aurai plus que le petit chantier où je fais 7.5h par semaine.

Je sais que si j'avais perdu tous mes chantiers l'entreprise de nettoyage m'aurait donner un indemnités des congés payés. Mes congés seraient donc soldés et indemnisés financièrement. Mais au vue de ma situation qu'en est-il? étant donné que j'ai encore un chantier avec cette entreprise ??

Merci de votre réponse

.

Par **afbr**, le **07/11/2024** à **23:48**

Je suis perdue , quelq'un aurait une idée?

Par **Fructidor**, le **08/11/2024** à **07:03**

Bonjour

Que votre employeur ait perdu un contrat ne devrait pas avoir d'incidence.

Ou alors, vous n'avez pas tout expliqué.. Quelle est la nature de votre contrat ?